

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 63 (1983)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Le tourisme suisse face à la conjoncture et aux mesures de restriction des changes adoptées par la France  
**Autor:** Goumaz, Michel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-886547>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le tourisme suisse face à la conjoncture et aux mesures de restriction des changes adoptées par la France

En ce début d'année 1983, une première constatation s'impose : l'évolution du tourisme se modifie de façon importante. A la fin des années 70, la progression du taux de départ en vacances permettait de compenser les effets de freinage dus à une situation économique temporairement morose. Ce mécanisme ne fonctionne plus aujourd'hui, l'évolution du taux de départ en vacances n'est plus que marginale dans les pays de l'OCDE et en conséquence la courbe de la demande touristique réagit beaucoup plus rapidement aux fluctuations conjoncturelles.

La croissance des revenus réels a fait place à la stagnation – voire même à un recul dans les classes moyennes et supérieures –. Les consommateurs que sont les touristes sont manifestement sensibilisés, frappés par la compression de leur pouvoir d'achat. Les personnes appartenant aux classes moyennes de revenus, qui représentent une partie importante de notre clientèle, substituent les destinations étrangères aux stations et villes suisses victimes d'une réputation souvent imméritée de cherté.

Malgré une baisse des nuitées de l'ordre de 5 %, l'année 1982 ne fut pas une mauvaise année pour le tourisme suisse, bien au contraire même puisque ce fut le meilleur résultat de tous les temps, mis à part 1981, année du record absolu. Mais toute baisse dans un marché devenu aussi sensible que celui du tourisme doit être analysée ; il convient de ne pas oublier que sa survie dépend des développements futurs et non pas des succès passés. L'avenir de notre tourisme est lié à la qualité et il est réjouissant de constater qu'en plusieurs circonstances, ces derniers temps, des voix autorisées dans notre pays se sont exprimées sur les limites de la croissance et les redéfinitions des objectifs à atteindre dans nos efforts.

### Total des nuitées en 1982

\* Résultats provisoires

Pays d'origine des hôtes

	Hôtels et établissements de cure	Parahôtellerie* Chalets et appartements de vacances, camping, caravanning, hébergement collectif, auberges de jeunesse	Total*
Suisse, Liechtenstein	15 281 500	24 330 600	39 612 100
Allemagne fédérale	6 894 100	9 126 500	16 020 600
Pays-Bas	1 079 100	2 639 700	3 718 800
France	1 751 200	1 186 300	2 937 500
Grande-Bretagne	1 973 200	712 500	2 685 700
USA	2 075 300	233 100	2 308 400
Belgique	936 300	1 265 000	2 201 300
Autres pays d'Europe	2 811 600	1 004 800	3 816 400
Autres pays d'outre-mer	2 831 400	365 500	3 196 900
Total*	35 633 700	40 864 000	76 497 700

On ne répétera jamais assez, au moment d'aborder des questions aussi fondamentales, que la Suisse s'est organisée et développée dans des conditions foncièrement pauvres : territoire productif exceptionnellement exigu et sous-sol dépourvu des matières premières dont l'exploitation peut être un gage de prospérité. Pendant des siècles, nos ancêtres ont subi cette pauvreté, à l'origine de tant d'exils volontaires au service de l'étranger, en mercenaires ou en travailleurs émigrés.

L'avènement de la civilisation industrielle a permis plus tard de lutter contre un paupérisme endémique et de donner la possibilité aux Suisses de valoriser sur place une main-d'œuvre qui ne pouvait trouver dans les seules activités terriennes les moyens de vivre décentement. Et presque à la même époque, le tourisme a poussé ses premières racines en diverses régions de ce pays, contribuant en un siècle d'essor parallèle au développement de l'industrie à l'affirmation de la Confé-

dération au nombre des États privilégiés de notre globe.

Aujourd'hui, malgré les effets concurrentiels de l'expansion touristique à l'échelle mondiale, malgré les coups de frein donnés chez nous à cette expansion par l'exigüité de notre territoire et des conditions d'exploitation particulièrement onéreuses, l'analyse de la balance des revenus de la Confédération met régulièrement en évidence le rôle important du tourisme. Celui-ci est ainsi promu au nombre des branches principales de notre économie et participe largement à la compensation du déséquilibre constant de nos échanges commerciaux. De plus, on reconnaît son apport indispensable dans maintes contrées de notre pays qui, sans lui, ne pourraient plus retenir et faire vivre une population vouée jusqu'alors à des activités primaires d'un rendement très insuffisant.

Ce rôle rappelé, il convient de relever, comme nous l'avons dit, l'importance essentielle d'une recherche permanente de la qualité dans notre offre touristique et cela dans toutes les catégories. Il ne serait guère sensé de miser sur un tourisme bon marché sans avoir constamment à l'esprit les impératifs de cette exigence qualitative. Nous devons continuer à élaborer une offre fondée sur une calculation raisonnable et à l'abri des critiques engendrées par l'exagération. Mais nous devons nous appliquer toujours à fournir des prestations correspondant à l'attente d'une clientèle qui, quels que soient sa provenance et son potentiel économique, choisit de séjourner en Suisse parce qu'elle a opté pour un tourisme de qualité, dans un pays accueillant, riche de la variété de ses sites et de ses cultures.

## Le tourisme entre la France et la Suisse

La baisse des nuitées entrevue tout au long de l'année 1982 ne fut en fin de compte pas aussi importante qu'on avait pu le craindre un instant à la lecture des Statistiques de notre hôtellerie, grâce à un rattrapage marqué, que nous pressentions, vers la para-hôtellerie. En effet, la baisse des nuitées hôtelières de 9,7 % fut en grande partie compensée par une augmentation de 8 % de la para-hôtellerie réduisant ainsi notre perte pour 1982 à un peu plus de 3 %.

Les premiers mois de 1983 démontrent une stabilisation des résultats et auraient pu permettre un certain optimisme si par suite de l'importance du déficit commercial de la France son Gouvernement n'avait été contraint à prendre certaines mesures unilatérales de restriction.

## Origine des hôtes étrangers dans le tourisme suisse

Classement dans l'ordre décroissant suivant le nombre des nuitées dans les deux modes d'hébergement et au total, de 1971 à 1982

1971			1972			1973			1974		
D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D
F	F	F	USA	NL	F	F	NL	F	F	NL	F
USA	NL	USA	F	F	USA	USA	F	B	USA	F	NL
GB	B	GB	GB	B	NL	GB	B	NL	B	B	B
B	GB	NL	B	GB	B	B	GB	USA	GB	GB	USA
I	I	B	I	USA	GB	NL	USA	GB	NL	USA	GB
NL	USA	I	NL	I	I	I	I	I	I	I	I

  

1975			1976			1977			1978		
D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D
F	NL	F	USA	NL	F	USA	NL	NL	USA	NL	NL
USA	B	NL	F	B	B	F	B	F	F	B	B
B	F	B	B	F	NL	B	F	B	NL	F	F
GB	GB	USA	NL	GB	USA	NL	I	USA	B	GB	USA
NL	I	GB	GB	USA	GB	GB	GB	GB	GB	I	GB
I	USA	I	I	I	I	I	USA	I	I	USA	I

  

1979			1980			1981			1982		
D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D
F	NL	NL	F	NL	NL	F	NL	NL	USA	NL	NL
USA	B	B	USA	B	B	USA	B	F	GB	B	F
B	F	F	GB	F	F	GB	F	B	F	F	GB
NL	GB	USA	NL	GB	USA	NL	GB	GB	NL	GB	USA
GB	USA	GB	B	I	GB	B	I	USA	B	I	B
I	I	I	I	USA	I	I	USA	I	I	USA	I

  

■	Hôtellerie
□	Parahôtellerie
■	Total

D = Allemagne fédérale; F = France; I = Italie; GB = Grande-Bretagne; B = Belgique; NL = Pays-Bas; USA = Etats-Unis

Toute la profession du tourisme (voyagistes, agences de voyages, autocaristes, compagnies aériennes, offices de tourisme étrangers, etc.) a été frappée de plein fouet par la limitation des exportations de devises qui ne manque pas de créer des problèmes économiques que les milieux officiels français ont finalement fort bien compris.

Le tourisme est un échange, échange dans lequel la France d'une façon générale est bénéficiaire et d'une façon particulière dans ses relations avec la Suisse spécialement favorisée : les nuitées des touristes suisses en France étant près de 3 fois plus nombreuses que celles des Français en Suisse.

Toutefois, le tourisme français à destination de la Suisse est important et se situe, en 1982, en 3<sup>e</sup> position derrière l'Allemagne et les Pays-Bas. Il représente 8 % des nuitées étrangères. Malgré les efforts de diversification afin de faire connaître toute la Suisse aux Français, ces derniers restent fidèles aux stations qu'ils connaissent déjà. Ces stations sont aujourd'hui très durement frappées par les mesures de restriction ; le taux de touristes français y atteignant et dépassant même les 30 %, voire 80 % dans certains hôtels.

Cela explique les inquiétudes très profondes et les premières réactions parfois violentes de certains Suisses. Les Autorités Fédérales ont parfaitement compris les graves problèmes de notre tourisme face aux mesures françaises et s'en sont ouverts à Monsieur François Mitterrand lors de sa visite officielle en Suisse. A cette occasion, nous avons été très heureux d'entendre du Gouvernement français la confirmation de l'abrogation des mesures de restriction des devises touristiques au 1<sup>er</sup> janvier 1984.

Face à celles-ci, il eut été faux de s'engager dans une politique protectionniste, le boycottage, comme l'a défini récemment le Conseiller fédéral Willy Ritschard, est une gifle qui fait plus mal à la main qui la donne qu'à la joue qui la reçoit. Aussi, face à une situation exceptionnelle et temporaire, il fallait réagir avec des arguments positifs en offrant aux Français le moyen de venir passer quelques jours en Suisse avec les devises qui leur sont accordées. Il est évident que nous ne pouvions créer des offres spéciales seulement pour la France. Qu'en penseraient les 92 % de touristes d'autres nationalités qui nous sont fidèles ? C'est donc un inventaire des possibili-

tés existantes de séjours à moins de 2 000 FF et que nous avons rassemblées dans notre nouvelle brochure « Vacances de qualité, la Suisse à moins de 2 000 FF ».

Il nous semble utile de rappeler ci-dessous quelles sont les mesures de restriction de devises, quelles sont également les mesures d'assouplissement prises ultérieurement en faveur des agences de voyages car, dans ce domaine, beaucoup de choses erronées ont été dites ou écrites.

#### • Mesures générales valables jusqu'au 31-12-83

Devises touristiques admises: FF 2 000 par an et par personne + 1 000 FF en billets par personne et par voyage (les enfants au-dessous de 10 ans n'auront droit qu'à FF 1 000 en devises par an + 1 000 FF en billets de banque par voyage).

Les frais de transport jusqu'à destination ne sont pas compris dans ce montant.

Chaque personne voyageant à l'étranger devra avoir un carnet de devises qui sera vendu et sur lequel tous les retraits de devises seront notés et ne devront pas dépasser les 2 000 FF autorisés.

L'utilisation des cartes de crédit est interdite. Toutefois, les cartes seront honorées comme avant, le possesseur de carte émise en France étant seul responsable vis-à-vis de la Banque de France.

Les mesures ci-dessus ne s'appliquent pas aux voyages d'affaires dont les limites sont les suivantes: 1 000 FF par jour et par personne, utilisation de la carte de crédit d'entreprise, paiement des factures sur justificatifs acceptés par la Banque de France.

#### • Mesures d'assouplissement pour agences de voyages

Le 8 avril dernier, des allègements ont été accordés aux agences de voyages, membres du SNAV (Syndicat National des agences de voyages) afin de permettre de sauver partiellement la saison d'été et d'éviter nombre de faillites et de licenciements.

Ces nouvelles dispositions, valables jusqu'au 31-10-1983, sont les suivantes:

- pour les clients ayant payé leur voyage avant le 25 mars, aucune restriction, ceux-ci pourront effectuer normalement leur voyage;



Weggis, en Suisse Centrale, au bord du Lac des Quatre-Cantons.  
A l'arrière-plan, à gauche, le village de Vitznau avec le Vitznauerstock.

- pour les clients ayant versé un acompte avant le 25 mars, ils pourront régler l'intégralité des sommes qu'ils s'étaient engagés à verser, sans que celles-ci soient débitées sur le carnet de change;
- vente des voyages déjà programmés: autorisée dans la limite de 75% de ceux réalisés pendant la période correspondante de 1982. Dans ce cas, le carnet de change sera débité de:
  - a) 1 150 FF pour les voyages en demi-pension ou chambre avec petit déjeuner, quel que soit le prix de vente du voyage;
  - b) 1 750 FF pour les arrangements en pension complète quel que soit le prix de vente du voyage.

Les agences de voyages françaises ont deux formules au choix:

- entrer dans le cadre réglementaire ci-dessus et vendre ainsi du long courrier dans la limite des 75% des transferts réalisés en francs de même nature l'an passé;
- refuser ce cadre et vendre des forfaits au-dessous des 2 000 FF devant figurer intégralement sur le carnet de change du client. Dans ce cas, les agences ne sont plus contraintes à aucune limite pour leurs transferts à l'étranger à condition que chaque départ ne franchisse pas le cap des 2 000 FF.

Il est à craindre que cette deuxième solution soit rejetée par la plupart des agences. La programmation suisse par les agences de voyages étant assez faible, surtout en été, nous ne tirerons pratiquement aucun bénéfice de ces mesures, car il est évident que les agences auront tendance à vendre les voyages les plus chers leur offrant le maximum de commission.

Il est à noter que, pour la première fois depuis longtemps, la demande de réservation pour les vacances est en baisse, même pour la destination France, que d'aucuns voyaient désespérément complète. On peut espérer qu'avec quelques jours de soleil, la corde sensible des vacances se réveillera et que la France et les pays proches tels que la Suisse, seront les bénéficiaires des décisions tardives des vacanciers.

Les restrictions, malgré tout leur aspect négatif, vont nous permettre de faire connaître aux Français une autre facette de la Suisse, celle de ses hôtels de famille, de ses auberges simples et confortables où la notion de l'accueil garde encore tout son sens. Pour la première fois, nous pouvons apporter la preuve que notre pays de vacances reste compétitif et faire découvrir aux Français une Suisse plus intime, plus secrète et aussi plus profonde.